

Préfatation du mémoire de l'Evêque de  
Louvain envoié au pouvoir exécutif.  
Monseigneur?

1800  
8

Le mémoire écrit en votre honneur, et muni de votre signature  
étoit trop long pour que l'on pu en faire lecture en séance.  
il a donc été mis en circulation parmi les membres du  
Conseil exécutif. ainsi, votre grandeur ne doit pas être  
surprise, si la réponse éprouve des retards, elle est été  
plus prompte, si le Préfateur du volumineux mémoire  
avoit eu le bon esprit de réserver ses raisonnemens, et  
son erudition théologique pour quelque meilleure occasion.

A mon avis c'étoit manquer de tact et se montrer  
étranger aux affaires, que d'adresser à notre Gouvernement  
un semblable écrit. il falloit se fonder sur nos opinions  
politiques, il falloit en faire une application simple  
et courte, et l'on se perd en dissertations scientifiques,  
qui assurément ne font pas fortune.

Me permettre vous, Monseigneur, de relever quelques  
autres fautes du mémoire? je ferai court, et je me  
rappellerai, qu'il ne faut jamais abuser de la bonté.

D'abord l'article interminable sur les tribunaux Ecclésiastiques  
n'est en dernière analyse qu'une pure déclamation, on  
n'articule rien: on ne conclut à rien: on crie beaucoup à

l'antiépiscopat de l'autorité épiscopale, parcequ'il fut  
enjoint aux tribunaux civils de connaître des causes matrimoniales,  
et cependant l'on convient, que tout ce qui a rapport à la société  
dans le mariage est tellement du ressort du Gouvernement, que  
l'Eglise n'y a rien à voir. Pourquoi donc se rependre en de si  
longues plaintes, si l'Etat revendique ce qui est à lui? a-t-on  
peut-être ordonné aux autorités civiles de régler ce qui regarde  
le sacrement, ses effets, son Administration &c. et non sans  
doute, et si cela avoit eu lieu, il falloit articuler, et ne pas  
rester dans le vague, comme l'on a fait.

Je veux bien, que la lettre du Ministre de la Justice poursuive  
matières aux personnes ombrageuses, qui s'attachent aux mots et  
laissent aller les choses: mais si les expressions de cette  
fameuse circulaire n'étoient pas calculées sur elles, l'ensemble  
est-il répréhensible. Je dois le dire l'interprétation que  
le Rédacteur du mémoire en a donnée m'a paru souverainement  
injuste, et j'ajouterai, que j'aurois honte d'en être l'auteur.  
Que de noirs soupçons? que de jugemens téméraires? mais pais  
avec cet homme égare sans doute par le scrupule, et qui se trouve  
ici en si mauvaise compagnie. Votre Secrétaire, Monseigneur  
n'étoit pas sans doute de son avis, puisque dans le P. S.  
ajouté à la lettre, que votre Grandeur vient d'écrire à  
mon Beaufrère, il ne s'arrête qu'à ces mots: avec Prêtres  
de leur Religion. ce P. S. est toute fois rédigé en votre

5  
nom, mais le défaut de signature m'autorise je pense à le  
mettre sur le compte de l'Ecrivain.

Ce qu'on dit du placetum est bien loing de la vérité. Le  
placetum date du moment ou Constantin se fit chrétien. Les  
actes du Concile de Nicée et les suivants présentés à la sanction  
civile des Empereurs, et signés par eux, la présence des  
juges aux synodes prouve de reste cet allégue. Le Rédacteur  
du mémoire l'ignoroit sans doute, car je ne suis pas assez  
suspenseuse pour lui supposer de la mauvaise foi. Quant à  
son raisonnement fondé sur la conduite des Apôtres, je trouve  
qu'il ne fait pas honneur à sa logique: car le cas est entièrement  
différent. Les Apôtres ne faisoient ni imprimer ni distribuer  
publiquement leurs écrits, et les Princes n'étoient pas jaloux  
d'y opposer leur visa. ce n'est pas, que je prétende m'établir  
ici l'apologiste du placetum. surtout dans nos principes  
politiques, mais je trouve mauvais, que l'on compromette mon  
Evêque, en lui faisant dire de semblables choses.

Le premier article renferme encore bien des choses dignes  
de blâme par l'ambiguïté avec laquelle on parle de la  
nature des peines ecclésiastiques, ici elles sont purement  
spirituelles, ailleurs elles sont au moins spirituelles  
ce qui fait soupçonner quelque arrière pensée dans l'esprit  
du Rédacteur.

Mais je ne dois pas perdre de vue une observation qui  
m'occupoit d'abord. Que diroient les Cures du Diocèse

4  
Si dans un très long mémoire, ou l'on relève jusqu'à des torts  
que le Gouvernement n'a jamais eu, ou qui n'existent plus  
aujourd'hui, ils n'y trouveront rien en leur faveur, tandis qu'ils  
ont peut être plus à plaindre, que tout autre. Que diraient-ils,  
s'ils n'y voyaient qu'une attention particulière d'insulter  
sur leur infériorité, et souvent... ah! sans doute, qu'ils  
n'accuseraient pas votre grandeur d'égoïsme, mais peut-  
être ne se défendraient-ils pas de l'idée, que certaines  
personnes, qui vous approchent sont un peu jalouses d'une  
autorité, qu'elles exercent en votre nom. / 1813

Je viens à l'article des Couvens. vraiment le Rédacteur  
a donné ici libre carrière à son imagination. Homage, que  
l'imagination s'écarte si souvent du sentier de la vérité.  
il devoit au moins nous faire grâce des Bouchers des  
Boulangers, et Compagnie, et se rappeler, qu'il n'étoit  
pas de la dignité d'un Evêque d'entrer ici dans de  
semblables détails. Sa théorie des conseils Evangéliques  
est en partie arbitraire, car l'on ne trouvera pas dans  
l'Evangile, que le Sauveur ait conseillé en général le  
renoncement aux plaisirs, aux biens, et aux honneurs de la  
terre. Et puis lorsque pour relever l'Etat Religieux on  
s'étudie à le confondre avec le Christianisme tellement  
qu'il en fasse partie intégrante, qu'il en soit même la  
perfection; n'a-t-on pas trahi ouvertement la vérité?  
il s'ensuivroit de la gravité l'établissement des Couvens

il n'y avoit point de parfaits chrétiens sur la terre, et qu'il <sup>30</sup>  
n'en peut point exister hors des monastères... Est ce  
méprise du Rédacteur, ou est ce ici un procédé de  
Rhetorique; je n'entreprend point de le décider, mais ce  
qui m'a surpris, et peine en même tems, c'est qu'il a osé  
prendre sur lui d'annoncer toutes ses idées, au nombre  
desquelles il en est de fort extravagantes, comme des  
principes indubitables de tous les Catholiques de  
l'univers.

Tout est aussi Religion à ses yeux, l'Esprit, l'accidentel  
tout se trouve confondu dans une même masse on  
pardonneroit cela à un homme du vulgaire, mais non  
pas à un Théologien qui parle au nom d'un Evêque  
et même au nom de toute l'Eglise. Certes je ne lui  
demanderai pas une définition, car celle, qu'il a peine  
donner de la Discipline Ecclesiastique est si lumineuse  
que l'on est pas curieux d'en voir, quel qu'autre de sa  
fabrique. — Cependant je m'attendois à trouver quelque  
distinction entre la Religion, et ce qui n'en est que  
l'accessoire, et je ne devois pas croire d'être trompé  
dans mon attente.

Une dernière chose, que je relèverai, c'est le ton  
indécent de la conclusion: l'on n'avoit beaucoup parlé  
de l'anéantissement de l'authorité Episcopale et  
Evangelique comme si cette authorité étoit de nature

a été anantie, comme si elle dépendoit des puissances du jour  
de détruire l'œuvre de Jésus-Christ, et de renverser les  
promesses, qu'il a faites à son Eglise! Et l'on finit par supplier  
le Gouvernement de nous rendre notre Religion. Les Princes  
de l'Eglise demandoient la tolérance aux Princes, ils ne  
leur demandoient pas une Religion, qu'ils n'auroient pas reçu  
d'eux, et qu'ils auroient voulu leur donner; Que doivent  
penser nos Adversaires en nous voyant ainsi manier notre  
Religion à leur porte. pour moi je ne leur ferai jamais  
ce plaisir.

voilà, Monseigneur, quelques unes de mes réflexions. je  
les aurois comprimées dans mon Ame; mais je scavois, que  
vous avez eu de la répugnance à signer un écrit, que vous  
trouveriez défectueux, mais l'on vous a sollicité, pressé.  
ceux qui vous ont fait violence sont plus coupables sans  
doute, que nous, qui nous sommes bornés à vous consulter  
encore, avant de laisser aller dans le public un mémoire  
que vous aviez pensé révoquer. Cependant on nous a fait  
un grand crime de ce qui étoit pensé pour le bien, mais  
nous aussi nous pouvons dire, que nous avons rempli dans  
cette rencontre notre Conscience. au reste, Monseigneur  
veillez vous rappeler, que j'insistai depuis long-temps auprès  
de vous pour opérer une réunion entre les Préposés de  
notre Eglise dans le dessein, qu'ils s'entendissent à

7  
prendre d'un commun accord les mesures nécessaires par les  
circonstances. l'on nous accusera donc pas de manquer de  
Zèle; on pourra dire, que ma manière de voir n'est pas celle  
de tout le monde. cela ne me fera point de peine; car à  
défaut de principes l'expérience prouvera, que tel se  
trompe souvent, qui se croit infallible, et qui craindrait  
de laisser changer un jota à ses incorrigibles productions.

Pardonnez, Monseigneur, la longueur de cette lettre, et  
veillez croire, qu'avec toute ma franchise, je ne m'écarterai  
jamais des devoirs, qui m'attachent à mon Evêque.

Berne ce 18. Novembre

1800. De votre Grandeur

Le tres humble et tres  
obéissant serviteur. Greg. Girard Evêq.

P.S. En relisant ma lettre, j'étois, que j'ai mis plus de  
chaleur, que je devois, je compte cependant sur mon  
pardon en faveur des intentions, qui m'animent. je blame  
hautement le Rédacteur du mémoire, je ne le hais pas,  
jamais la haine n'approcha de mon cœur.

*Mémoire*  
*de l'Épave*

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*